

Coragen®
Insecticide

Suivi des vols foreurs du maïs

Avec Evalio® AgroSystems suivez la dynamique de vol de nombreux ravageurs des cultures : www.evalioagrosystems.fmc.com

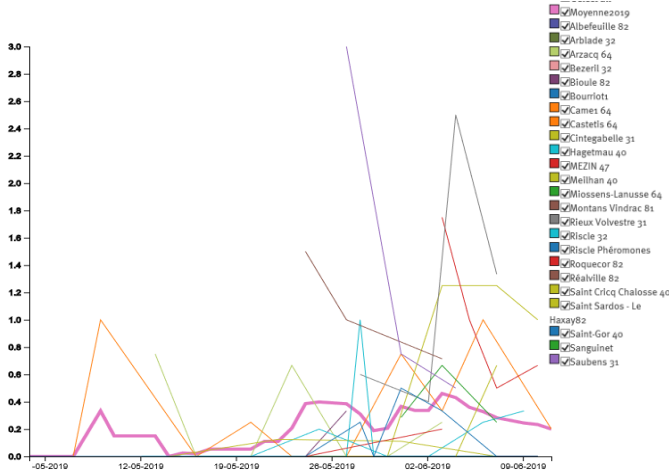
EN RÉSUMÉ

- ❖ Progression du vol de pyrale
- ❖ Ralentissement du vol de sésamie, pic de vol surement dépassé.
- ❖ Démarrer les applications Coragen® sur les maïs qui ont atteint ou dépassé 7-8F

DONNÉES PIÈGES LUMINEUX : CAPTURES DE SÉSAMIES ET DE PYRALES

SÉSAMIE : Ralentissement du vol

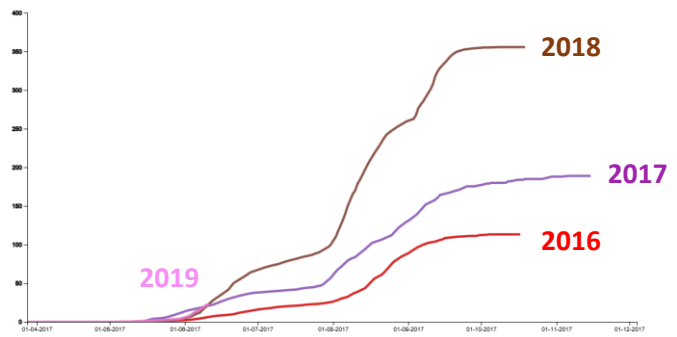
La tendance baissière en moyenne des vols confirmerait que le pic de vol est bien dépassé. (détail pj)
Depuis le 3 juin, 4 captures à Castétis (64), 8 à Cintegabelle (31), 9 à Rieux-volvestre (31), 2 à Hagetmau (40), 2 à Saint cricq chalosse (40), 5 à Mezin (47)



Graphique : Moyenne journalière des captures de Sésamies

PYRALE : Progression des captures et dynamique de vol identique à 2018

Depuis le 3 juin, 2 captures à Albefeuille (32), 7 à Riscle (32), 2 à Castétis (64), 3 à Miossens-lanusse (64), 2 à Cintegabelle (31), 14 à Rieux-volvestre (31), 19 à Hagetmau (40), 6 à Saint cricq chalosse (40), **104 à Mezin (47)**, 10 à Saint sardos (82), 4 à Sanguinet



Graphique : Données cumulées des captures de Pyrales

Visualisez en temps réel les courbes de piégeage sur le site : http://www.evalioagrosystems.fmc.com/evalio/fr_FR/

ELEVAGE LARVAIRE : EMERGENCE ADULTE PYRALES_STADES BALADEURS SESAMIES

Observations à ce jour (11/06) :

- Peu d'évolution dans les boîtes d'élevage cette semaine
- 2 émergences de papillons de pyrale, une sur La réole (33) et l'autre sur Ger (64)
- Eclotions de œufs de sésamies dans la cage d'élevage

Lieu / Zone	Vielleseglise (64)		Bourriot-Bergonce (40)		Garlin (64)		Cadillac (33)		Ger (64)		La réole (33)	
	Béarn	Sésamie	Landes	Sésamie	Adour	Sésamie	Gironde	Sésamie	Béarn	Sésamie	Gironde	Sésamie
Date d'observation : 11/06												
Taux d'émergence adultes	0%	100%		68%	33%	89%	0%	0%	10%	100%	14%	100%
Taux de chrysalidation	67%	100%		100%	67%	100%	50%	100%	50%	100%	50%	100%



Accouplement de Pyrale
Photo du 06/06



Eclotions des larves de sésamies
Photos du 06/06

**Coragen®**
Insecticide

Suivi des vols foreurs du maïs

Avec Evalio® AgroSystems suivez la dynamique de vol de nombreux ravageurs des cultures : www.evalioagrosystems.fmc.com

• QUAND DÉMARRER LA PROTECTION AVEC CORAGEN® ?

L'objectif de la protection en G1 avec Coragen® est de viser les larves de sésamies à l'idéal au stade baladeur pour en toucher un maximum et protéger le plus de feuilles de maïs contre les œufs de pyrales qui seront pondus pendant 3 à 4 semaines.

✓ Conseil Sésamie :

Nous sommes en pleine période de risque sésamie. Pensez à positionner Coragen® pour les secteurs à Sésamies.

✓ Conseil Pyrale et/ou zone mixte :

Pour les maïs >8F, faire la protection sans tarder avec Coragen® 125 ml/ha afin de toucher les stades baladeurs des plus jeunes sésamies, qui n'ont pas encore fait de dégâts, ainsi que tous les œufs de pyrales.

Il faudra être vigilant, en fonction des conditions météorologiques, de positionner Coragen® avant le stade LPT du maïs.

Pour les maïs <7F, en zone mixte avec dominante pyrale, déclenchement possible à partir de semaine prochaine

Ces informations sont données à titre indicatif, pour un positionnement local optimum, nous vous conseillons de vérifier à la parcelle la présence de pontes fraîches de pyrales ou les éclosions de sésamies.

Coragen® : Suspension concentrée [SC] contenant 200 g/L (18,4 %) de chlorantraniliprole⁽¹⁾. A.M.M. Provisoire n° 2100121. H410-Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH208-Contient de la benzisothiazolinone ; peut produire une réaction allergique. SPe8 avec mention 'Emploi autorisé durant la floraison et en période d'exsudats' en dehors de la présence d'abeilles pour les usages indiqués sur l'étiquette. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée. Consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les usages autorisés, doses, conditions et précautions d'emploi, restrictions et contre-indications, se référer à l'étiquette du produit et/ou www.phytodata.com. ⁽¹⁾ Matière active de Rynaxypyr®. Coragen® et Rynaxypyr® sont des marques déposées de FMC Corporation et ses filiales. Homologué et distribué par Cheminova Agro France SAS - 11 bis, Quai Perrache - F-69002 Lyon - Tél. +33 (0)4.37.23.65.70 - RCS Lyon B 352 320 279 - www.fmcagro.fr. Lire attentivement l'étiquette avant toute utilisation.



PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.